

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et patrimoine  
Acquisition  
N° 03.01.01**

Séance du 10/07/2019

L'an deux mil dix-neuf le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation  
04/07/2019

## Proposition d'acquisition des parcelles AB 154, AB 157 et AB 158

Date d'affichage  
12/07/2019

Sur Proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire une proposition de prix au propriétaire des parcelles AB 154, AB 157 et AB 158.

et publication du :

./././....

Pour la parcelle AB 154, le Conseil Municipal propose une somme de 4 074 euros (3 860 euros pour la partie située en zone 1AU et 214 euros pour la partie située en zone Nj),

Pour la parcelle AB 157, le Conseil Municipal propose un montant de 3 354 euros (3 190 euros pour la zone 1AU et 164 euros pour la zone Nj),

Et pour la parcelle AB 158, le Conseil Municipal propose un montant de 5 032 euros (4 790 euros pour la partie située en zone 1AU et 242 euros pour la partie située en zone Nj).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et patrimoine  
Autre acte de gestion du  
domaine public  
N° 03.05.02**

**Séance du 10/07/2019**

L'an deux mil dix-neuf le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : **6**

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation

04/07/2019

Date d'affichage

12/07/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

## DEVIS ONF

- Vu le programme de travaux approuvé par le Conseil Municipal pour l'année 2019,

- Vu le devis présenté par l'ONF au niveau assistance technique pour le montant de 655 euros HT et de 786 euros TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis proposé par l'ONF pour le montant de 786 euros TTC.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/2019

L'an deux mil dix-neuf le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation

04/07/2019

Date d'affichage

12/07/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

### DEVIS SARL BLETTNER

- Vu le programme de travaux approuvé par le Conseil Municipal pour l'année 2019,
- Vu le devis proposé par la SARL BLETTNER d'Immonville pour les travaux dans les parcelles 1 - 2 - 5 et 36 concernant des travaux d'abattage et de débardage, pour un montant de 1 345 euros HT et de 1 479,50 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la SARL BLETTNER pour les montants de 1345 euros HT et de 1 479,50 euros TTC.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/2019

L'an deux mil dix-neuf le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 6
Contre :
Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

**Procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation 04/07/2019
-----------------------------------

## PRIX DU STERE DE BOIS

Date d'affichage 12/07/2019
--------------------------------

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

...././....
-------------

et publication du :

...././....
-------------

Vu la proposition de la commission des bois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix du stère de bois à 7 euros pour l'année 2019.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/2019

L'an deux mil dix-neuf le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation

04/07/2019

## REHABILITATION DE L'ECOLE EN LOGEMENTS MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

Date d'affichage

12/07/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Vu la délibération du 1er août 2018,

Le maire rappelle que ce marché comprend,

1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle,

Ainsi que 2 hypothèses :

- avec aménagement des combles
- sans aménagement des combles

Qu'à ce jour, la tranche ferme qui concernait les opérations DIAG/APS, a été réalisée.

Qu'il convient de valider, au vu des subventions accordées, la tranche optionnelle pour les montants de 30 400 HT, y compris l'hypothèse 2 avec aménagement des combles.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

